Après les feux de juillet 2026 à Fontainebleau : quel avenir pour le massif forestier ?

Recommandations du Comité français de l'UICN

Communiqué de presse – 09/10/2026

Durant l'été 2026, plus de 2 000 hectares ont été incendiés dans le Massif de Fontainebleau et notamment dans la forêt des Trois-Pignons. La proximité de l'agglomération parisienne a assuré à cette catastrophe sans précédent une médiatisation très importante.

En réponse, **le Comité français de l'UICN publie aujourd'hui un document « Après les feux de juillet 2026 à Fontainebleau : quel avenir pour le massif forestier ? ».** En se fondant sur son manifeste éthique, et après avoir établi un certain nombre de faits et de constats dans la première partie du document, la seconde et la troisième partie **formulent 17 recommandations pour favoriser la résilience du massif forestier de Fontainebleau face aux incendies,** dont les experts prévoient l'augmentation tant dans leur nombre, que dans leur intensité, dans le contexte du dérèglement climatique majeur en cours.

Si les causes directes de l'incendie sont aujourd'hui clairement identifiées - les différents départs de feux à Fontainebleau cet été sont d'origines humaines (accidentelles et criminelles) - des facteurs aggravants sont à considérer :

- le dérèglement climatique dont l'intensité va, selon les prévisions concordantes des experts, augmenter à court et moyen termes ;

- la présence importante de peuplements dominés par le Pin sylvestre dans certains secteurs du massif constitue un des facteurs majeurs à prendre en compte dans l'analyse du comportement des incendies ;

- l'urbanisation en bordure de la forêt mal maîtrisée dans le passé et pour l'avenir ;

- la gestion de l'accessibilité et des usages du massif qui doit désormais mieux intégrer l'évolution du climat et l'augmentation du risque incendie ;

- le manque des moyens de prévention, surveillance et lutte des services de l'Office National des Forêts (ONF) et du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS), notamment face à des feux majeurs et à leurs conséquences sur les écosystèmes forestiers.

Les 17 recommandations visent à prévenir et limiter les impacts des feux dans le massif forestier de Fontainebleau et d'assurer une restauration basée sur la résilience écologique, les fonctions et services écosystémiques et la préservation de la biodiversité remarquable du Massif de Fontainebleau :

Pour une restauration des écosystèmes après incendie

1. Poser le bon diagnostic dans le cadre d'un objectif de gestion soutenable
2. Préserver les sols : un enjeu majeur
3. Privilégier la régénération naturelle
4. Limiter drastiquement la place du Pin sylvestre
5. Mettre en place un dispositif performant pour le sauvetage des animaux blessés par le feu
6. Etudier l'impact du feu sur les milieux humides
7. Préserver les abris gravés
8. Rester vigilant quant au faux débat « Climat *versus* Biodiversité »

Pour diminuer les risques d'incendie et limiter leurs impacts dans le massif forestier de Fontainebleau

9. Réduire les facteurs aggravants la sensibilité du massif à l'incendie
10. Consolider la stratégie intégrée de prévention du risque incendie à l'échelle du Massif de Fontainebleau
11. Adapter les dispositifs de coupure de combustible à Fontainebleau
12. Gérer la fréquentation du public lors des épisodes de risque incendie
13. Augmenter la superficie des Réserves Biologiques Intégrales
14. Utiliser l'incendie de juillet 2026 pour innover en matière de gestion
15. Augmenter les moyens du gestionnaire et des services de Défense des Forêts Contre les Incendies
16. Favoriser la concertation et la communication
17. Mettre en place un observatoire de la résilience de la forêt suite aux incendies

Les recommandations formulées ne sont pas à prendre en compte individuellement mais doivent être mises en œuvre de façon complémentaire et interdépendante. Par ailleurs, elles doivent être mises en œuvre rapidement, afin de ne pas compromettre le projet de classement de la forêt de Fontainebleau au Patrimoine mondial de l'Humanité (classement UNESCO) et s'inscrire dans une nouvelle trajectoire, impliquant tous les acteurs, et permettant d'interagir autrement avec la forêt et d'habiter autrement le territoire.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des expert/es de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non gouvernementales, ainsi qu'un réseau de 300 expert/es répartis en six commissions thématiques, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Le rapport et ses recommandations ont été rédigées à l'initiative du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN, et en collaboration avec des expert.e.s de ses Commissions « Sauvegarde des espèces », « Aires protégées » et « Gestion des écosystèmes » et des membres de ses Groupes de travail « Liste verte des aires protégées » et « Wilderness et Nature férale ».

www.uicn.fr

Contacts

Jean-Philippe Siblet, membre du Groupe de travail « Forêts » du Comité français de l'UICN : jean-philippe.siblet@mnhn.fr / 06 88 86 90 76

Camille Aspar, chargée de communication et des relations médias : communication@uicn.fr / 07 48 12 31 99